POUR NOS PÈRES ET NOS ENFANTS

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

**Le 29 mai 2017**

Madame Sheri Young
Secrétaire de l'Office
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
**CALGARY (Alberta)**
T2R 0A8

**N/Réf. : X4836**

**Objet : OF-Fac-Oil-E266-2014-01 02**

Madame,

À l'annexe 1 accompagnant la lettre du 10 mai 2017 de l'Office national de l'énergie, annexe concernant la liste des questions provisoire du projet Énergie Est, nous sommes d'avis que les informations sur lesquelles nous attirons votre attention ici-bas devraient faire l'objet d'une évaluation obligatoire par l'Office, car tel que mentionné actuellement dans le texte, il n'y a pas de certitude à cet égard. Nous suggérons donc **d'enlever** les textes **(en rouge)** et de les remplacer par les textes **(en bleu).**

Extrait de l'annexe 1, page 7 :

**C. Questions supplémentaires dont l'Office pourrait tenir compte dans son examen d'Énergie Est**

L'Office **[envisage en outre l'inclusion]** **à remplacer par** **[inclura]** les éléments 1) à 4) qui suivent dans le cadre de son examen de la demande.

1) Les incidences éventuelles du projet sur les émissions de GES du Canada.
2) Les effets potentiels, environnementaux et socioéconomiques, de la construction et de l'exploitation des lignes de transport d'électricité requises pour le projet.
3) Les effets potentiels, environnementaux et socioéconomiques, des changements au transport maritime découlant du projet.

..2

4) Les incidences éventuelles que les stratégies, politiques, lois et règlements du gouvernement en matière de GES (notamment quant aux plafonds et aux prix) pourraient avoir sur l'offre de pétrole et sur les marchés aux besoins desquels le projet souhaite répondre, ainsi que les facteurs économiques et financiers à considérer à cet égard1

En ce qui a trait à l'élément 1), outre les émissions directes de GES attribuables à la construction et à l'exploitation du projet (ce dont traite la question 10, partie B de la présente liste des questions provisoire), les facteurs à considérer **[pourraient inclure]** **à remplacer par [incluront]** les émissions d'autres sources liées au projet, comme celles en rapport avec ce qui suit :

a) Les changements au volume de pétrole produit en raison de l'exploitation du projet (émissions en amont).
b) Les changements au volume de pétrole consommé en raison de l'exploitation du projet (émissions en aval).
c) La production par des tiers de l'électricité requise pour alimenter les stations de pompage proposées et d'autres composantes du projet.
d) Toute réduction correspondante des émissions de GES qui pourrait résulter du projet …».

En page 8 de l'annexe il est mentionné :

*« À l'égard des éléments 1) à 3), l'Office s'intéresse tout particulièrement au dépôt d'observations traitant de la pertinence de telles questions au moment d'établir la conformité à l'intérêt public en vertu de la Loi ou dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet prévue dans la LCEE (2012). Il souhaiterait aussi recevoir des commentaires à savoir s'il doit aborder de telles questions et pourquoi et, le cas échéant, dans quelle mesure. »*

Selon nous, ces questions sont au cœur des enjeux du projet OEE. Ne pas les aborder adéquatement remet à nouveau en question toute la crédibilité de l'examen du projet fait par l'Office national de l'énergie - crédibilité qui a été mise à mal lors de la phase précédente des travaux de l'ONÉ. L'intérêt public sera nécessairement pris en compte si de telles questions sont examinées.

Veuillez recevoir, Madame, mes salutations cordiales.

**Dans la paix et l'amitié,**

Marc St-Onge

**MSTO/mstg**

**Marc St-Onge,**
**coordonnateur au développement du territoire et aux consultations**